

DECISION N° DEC_004_2024

Renouvellement de la mise à disposition de locaux à l'Association Centre de Soins Infirmiers de Sélestat et environs

L'association Centre de Soins Infirmiers de Sélestat et environs dispose de locaux (70 m²) au rez-de-chaussée et de deux bureaux (30 m²) au premier étage de l'immeuble communal sis 7 place du Marché aux Choux.

La mise à disposition étant arrivée à échéance, il est proposé de renouveler cette convention pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2023.

Le prix de la redevance est fixé à 187,12 € par mois dans la continuité du loyer actuel et le montant de l'avance sur charges à 200,- € par mois.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

DECIDE de mettre à la disposition du Centre de Soins Infirmiers de Sélestat des locaux (70 m² au rez-de-chaussée et deux bureaux au 1^{er} étage) situés 7 place du Marché-aux-Choux à compter du 1^{er} novembre 2023 pour une période de 9 ans.

FIXE le prix de la redevance d'occupation à 187,12 € par mois pour l'ensemble des locaux mis à disposition et à 200,- € par mois le montant de l'avance sur charges.

CHARGE Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Adjoint au Maire, de signer la convention.

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20240118-DEC_004_2024-AU



Domaines et Intendance/Elise DOLLE

Fait à Sélestat, le 18/01/2024

Le Maire :
Marcel BAUER